



Déchets agricoles : tout savoir sur les collectes 2014 !

Yann Montmartin : CA 33 - Tél. : 05 56 35 00 00

y.montmartin@gironde.chambagri.fr

EVPP, PPNU, EVPF, EVPOH... Cela ne vous dit rien ? Il s'agit des déchets agricoles collectés en Gironde en 2014. Petit point sur ces différentes filières mises en œuvre en Gironde.

Depuis maintenant plus de 10 ans, les distributeurs du département ouvrent leurs portes chaque année aux agriculteurs pour collecter les déchets agricoles de Gironde. Les déchets issus de l'activité de la protection des plantes (EVPP et PPNU) ont été les premiers collectés en 2002, avec la création de la structure ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la Valorisation des Déchets Agricoles) chargée de les mettre en œuvre au niveau national. Les distributeurs du département et la Chambre d'Agriculture sont à l'initiative de ces opérations en Gironde.

Depuis 2008, les emballages vides des produits fertilisants sont repris et plusieurs collectes des emballages œnologiques ont été réalisées depuis 2010 à l'initiative du CIVB (Conseil Interprofessionnel de Vin de Bordeaux) et de la Chambre d'Agriculture.

Ces collectes présentent plusieurs intérêts et les agriculteurs l'ont bien compris : elles permettent de préserver le cadre de vie, de participer aux démarches de progrès engagées par la profession et de se mettre en conformité avec la réglementation. N'oublions pas que chaque détenteur est responsable de la bonne élimination de ses déchets.

Le principe est simple : l'agriculteur porte ses déchets dans l'un des sites de collecte du département en respectant strictement les consignes d'apport. Ils sont ensuite pris en charge par un prestataire agréé pour l'élimination ou le recyclage



Crédit photos : Adivalor

1- Les EVPP (Emballages Vides de Produits Phytosanitaires) : une exigence de qualité !

Le taux de collecte est passé de 20 % en 2002 à environ 90 % pour la campagne 2012/2013. La Gironde est l'un des plus gros collecteurs de ces déchets au niveau national. Pendant des années, l'objectif a été de développer la collecte et d'augmenter les quantités, mais aujourd'hui, il est qualitatif, avec une exigence de propreté.

Pour pouvoir être pris en charge gratuitement par votre distributeur, **respectez bien les consignes de collecte**. Depuis 2011, les emballages sont recyclés, ce qui veut dire une exigence de contrôle plus forte sur la qualité des bidons rapportés. **Les saches de bidons non conformes aux consignes seront refusées** et laissées à l'agriculteur qui devra les éliminer par une autre filière.

Ces collectes sont réservées aux utilisateurs professionnels (exploitants agricoles, paysagistes, collectivités...) et sont gratuites.

Quels emballages ?

Tous les emballages ayant contenu des produits phytosanitaires y compris les boîtes et sacs en papier, carton ou plastique.

Où et quand rapporter ?

Les principaux distributeurs du département proposent à leurs clients 3 rendez-vous de collectes par an. En 2014, les dates d'apports sont les suivantes :

- **Semaine 21 (du 19 au 23 mai)**
- **Semaine 27 (du 30 juin au 4 juillet)**
- **Semaine 36 (du 1 au 5 septembre)**

Que deviennent les emballages ?

Depuis 2011, la qualité des bidons collectés sur le département a rendu possible le recyclage et l'utilisation des plastiques usagés pour des applications bien identifiées : pièces de construction, gaines électriques, mandrins... Ceci explique les conditions plus strictes de reprise des déchets lors de l'apport sur les sites de collecte.



Bidons, boîtes et sacs(*)
en saches



acceptés



Bidons vidés,
rincés, égouttés

OU

Boîtes et sacs,
vidés et pliés
+ bouchons



Absence de souillure dans la sache

Sache fermée

de bidons...



...ou de boîtes, sacs, bouchons



(*) de produits phytopharmaceutiques et d'oligo-éléments



Bidons, boîtes et sacs^(*) en saches

refusés

Présence, même légère, de jus sur les parois ou au fond de la sache



Bidon souillé par des résidus de produit



Bidons + bouchons



Sache éventrée ou ouverte



Bidons + boîtes et sacs



Bidons + autres matériaux



() de produits phytopharmaceutiques et d'oligo-éléments*

2- Les EVPF (Emballages Vides des Produits Fertilisants) : une solution à développer !

Les EVPF sont repris depuis 2008. Après les premières années, la collecte commence à décoller avec un taux de collecte de presque 50 % sur la campagne 2012/2013.

Quels emballages ?

Les bigs bags d'engrais qui sont des emballages plastiques contenant des produits solides et dont la contenance est comprise entre 500 et 1 000 kg.

Les sacs d'engrais qui sont des emballages plastiques contenant des produits solides et dont la contenance est comprise entre 20 et 50 kg.

Où et quand rapporter ?

Les emballages vides des produits fertilisants sont repris **gratuitement** en même temps que les emballages phytosanitaires lors de la première collecte **de mai (du 19 au 23 mai)** sur **les sites distribuant des produits fertilisants**.

Comment ?

Les étapes suivantes doivent être respectées, sous peine de refus lors de l'apport des sacs. Attention à ne pas mélanger dans un même fagot les bigs bags et les sacs d'engrais.

Pour les bigs bags :

- Bien vidanger et bien nettoyer l'extérieur des emballages et enlever les agrafes métalliques.
- Posez les big bags à plat sur une surface. Ensuite 2 possibilités : soit vous les amenez en fagots (environ 10 Bigs Bags pliés en 3) soit en rouleaux propres. Pensez à bien les attacher avec de la ficelle agricole.
- Stockez ensuite à l'abri des intempéries sur une palette.
- Apportez les Bigs Bags chez votre distributeur aux dates de collectes annoncées.

Pour les sacs d'engrais :

- Bien vidanger et bien nettoyer l'extérieur des emballages.
- Posez les sacs à plat sur une surface propre.
- Faites **un fagot ou un rouleau avec plusieurs sacs d'engrais à plat** (conseil : 50 sacs d'engrais par fagot pour une manipulation optimale) et attachez-les avec de la ficelle agricole.
- Stockez ensuite à l'abri des intempéries sur une palette.
- Apportez vos fagots chez votre distributeur aux dates de collectes annoncées.

Que deviennent les emballages ?

Les déchets collectés seront recyclés. Après recyclage, les matières plastiques peuvent être réutilisées : pots pour l'horticulture, bacs de stockage et de manutention pour les entreprises et collectivités, éléments de chantier pour le bâtiment...



Crédit photos : Adivalor

3- PPNU (Produits Phytosanitaires Non Utilisables) : encore de grosses quantités collectées !

Les produits concernés sont tous les produits phytosanitaires, dans leur emballage d'origine, entamés ou non, destinés aux professionnels qui ne peuvent plus être utilisés pour une ou plusieurs raisons : ils sont hors d'usage car leurs caractéristiques physiques ou techniques sont dégradées (produits périmés, gelés, mouillés...), la réglementation a évolué et en interdit maintenant l'usage.

De 2002 à 2007, des opérations de collectes de déstockage gratuites ont été réalisées en Gironde pour permettre l'élimination des stocks historiques. L'objectif était de pouvoir concevoir la filière pérenne d'élimination dont l'objet est de gérer les quantités inévitablement reconstituées chaque année. Ces collectes ont permis de récupérer plus de **600 tonnes de PPNU**.

Après ces opérations de déstockage, les collectes pérennes se sont mises en place avec plus de 10 tonnes de produits encore collectés en 2013.

Cette pérennisation passe par une collecte payante avec répercussion du coût au déposant qui dépend de la présence ou non du pictogramme ADIVALOR sur le produit. Le pictogramme signifie que le fabricant de ce produit contribue au financement de l'élimination des emballages vides ou des produits non utilisables. Il est mis en place depuis 2003 sur les emballages.

Où et quand rapporter ?

Les principaux distributeurs du département proposent de façon régulière de nouvelles collectes à leurs clients selon le nouveau schéma de la filière pérenne. Cette année, de nouveaux sites de collecte ouvriront leurs portes **les 5 et 6 novembre 2014**.

Renseignez-vous auprès de votre distributeur habituel pour savoir s'il participe. Les sites de collecte seront déterminés d'ici septembre.

Comment faire en attendant la prochaine collecte ?

Préparez dès à présent vos vieux bidons en les mettant de côté dans votre local de stockage phytosanitaire, dans leur emballage d'origine. Ne les transvasez pas et ne les mélangez pas, même s'il s'agit de fonds de bidons. Suremballez vos PPNU en mauvais état ou souillés dans un sac translucide. Marquez bien la mention PPNU dessus. Manipulez ces bidons avec précaution (gants...).

Que deviennent les PPNU collectés ?

Une société spécialisée intervient dans le mois suivant la collecte pour le transport et l'élimination des déchets collectés pour être incinérés par des centres agréés.



4- EVPOH (Emballages Vides de Produits Œnologiques et d'Hygiène) : une opération lancée depuis 2010 sur le département !

Ces déchets sont le plus souvent éliminés en mélange avec d'autres (EVPP) voire avec les ordures ménagères. Aucune filière de collecte n'existe au niveau national. Le CIVB a lancé une opération de collecte des EVPOH en 2010 sur le département, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Gironde et ADIVALOR. Celle-ci est depuis reconduite chaque année. Les principaux distributeurs de produits œnologiques et les laboratoires conseils de proximité répondent présent pour mettre à disposition une vingtaine de sites de collecte chaque année.

Quels emballages ?

La collecte porte sur les bidons plastiques de produits œnologiques et d'hygiène mais également sur les emballages en papier, carton ou aluminium (levures, enzymes...). L'organisation et les consignes de collecte sont très proches de ce qui est mis en œuvre depuis plusieurs années pour les EVPP.

Et en 2014 ?

Une réunion est prévue prochainement avec l'ensemble des partenaires de l'opération pour faire le bilan et définir les dates de collecte en 2014.

Normalement une nouvelle collecte devrait avoir lieu en **novembre 2014**. En attendant, stockez vos emballages à part à l'abri de la pluie.

Plus d'informations sur les déchets :

Contactez votre **distributeur habituel** ou la Chambre d'Agriculture de la Gironde au : 05 56 35 00 00. Tous les lieux et dates de collectes sur www.gironde.chambagri.fr ou www.adivalor.fr. Pour connaître toutes les solutions à la gestion de vos déchets en Gironde : www.dechets-gironde.fr.



Copyright MatéVi. Toute reproduction totale ou partielle des contenus est strictement interdite. Pour pouvoir les diffuser, contactez-nous.